



**Consultation sur la
planification de l'immigration
au Québec pour la période
2012-2015**

**Conférence régionale des élus
de la Montérégie Est**

Mai 2011

Concertation
Égalité entre les femmes et les hommes
Cohésion sociale
Développement durable
Croissance économique
Dimension internationale
Équité interrégionale
Priorité à la jeunesse



www.immigrationmonteregie-est.org



Préparé et rédigé par :

Stéphanie Jetté, M.B.A., B.A.

Économiste et conseillère en développement

Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. Portrait de la Montérégie Est	4
1.1 Le portrait territorial	4
1.2 Une croissance démographique supérieure	4
Tableau I	5
1.3 Le portrait de la population immigrante	5
Tableau II	7
2. Priorités.....	8
2.1 Les priorités de la CRÉ Montérégie Est.....	8
3. Enjeux et constats	9
4. Orientations et pistes d'action	9
4.1 Q1	9
4.2 Q2.....	11
4.3 Q3.....	11
4.4 Q4.....	12
4.5 Q5.....	13
4.6 Q6.....	14
4.7 Q7.....	15
4.8 Q8.....	16
4.9 Q9.....	16
4.10 Q10	17
5. Recommandations	17
CONCLUSION	18
Annexe	
Composition du groupe de travail en date du 11 mai 2011	19

INTRODUCTION

Le 14 avril dernier, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Madame Kathleen Weil, a annoncé la tenue d'une consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Cette annonce du MICC s'inscrit au sein même de la consultation triennale sur les niveaux d'immigration. Selon les scénarios prévus, le MICC prévoit que le Québec accueillera entre 52 400 et 55 000 personnes immigrantes au cours de l'année 2011. Par ailleurs, pour la période de 2012-2015, le volume d'admission devrait connaître une stabilisation pour ensuite s'établir en 2015 à une moyenne annuelle de 50 000 admissions.

À cet effet, le 11 mai dernier, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est a mené une consultation avec un groupe restreint d'où les représentants étaient issus du milieu de l'immigration, et ce, dans le but de générer des discussions et des débats autour des orientations proposées par la ministre.

Finalement, ce mémoire se veut davantage un outil de travail dans le but d'introduire des pistes d'action commune à l'aide des orientations proposées et de contribuer à une meilleure planification de l'immigration en sol québécois.

1. PORTRAIT DE LA MONTÉRÉGIE EST

1.1 Le portrait territorial

La Montérégie Est s'étend sur une superficie de 7 115 km² avec une population de 616 383 habitants en 2009, ce qui représente environ 8 % de la population totale du Québec et 43 % de la population totale de la Montérégie. Ainsi, le territoire est, en termes de population, le 3^e plus important du Québec après celui de l'Île de Montréal et de la Capitale Nationale.

Répartie en neuf (9) MRC (dont trois (3) sont incluses, en tout ou en partie, dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)) et 107 municipalités, la Montérégie Est se caractérise par des milieux urbains et ruraux bien structurés, lesquels sont caractérisés par trois situations géopolitiques bien distinctes.

Tout d'abord, on retrouve la banlieue immédiate de Montréal qui est composée des MRC de Marguerite d'Youville et de La Vallée-du-Richelieu. En second lieu, la Montérégie Est présente une couronne de quatre (4) villes satellites, soit Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel. Chacune de ces villes dessert de vastes superficies agricoles et joue un rôle majeur dans l'économie régionale.

1.2 Une croissance démographique supérieure

Depuis les années 2000, le bilan démographique du territoire de la Montérégie Est est caractérisé par un accroissement supérieur à celui de l'ensemble du Québec en raison d'une augmentation récente des naissances et d'une migration interrégionale et internationale devenue grandement favorable au territoire.

La Montérégie Est constitue une zone attractive pour les résidents des deux autres territoires de CRÉ de la Montérégie et de Montréal. Parmi les MRC, Le Haut-Richelieu et La Vallée-du-Richelieu comptent chacune un peu plus de 112 000 habitants et représentent à elles seules un peu plus de 18 % de la population de la Montérégie Est. Suivent La Haute-Yamaska (14,5%), Les Maskoutains (13,4 %) et Marguerite d'Youville (11,6 %). Pierre-De Saurel et Brome-Missisquoi représentent chacune 8 % de la population, cette part étant de 5,4 % dans Rouville. Avec ses 15 280 habitants, Acton est la MRC la moins peuplée et représente 2,5 % du territoire.

Tableau # I : Population des MRC en Montérégie Est, 2009

MRC's	Population (2009)	Population %	Superficie (Km ²)	% du territoire	Densité hab. / Km ²
Acton	15 280	2,5 %	579,0	8,1 %	26,4
Brome-Missisquoi	47 293	7,7 %	1 536,6	21,6 %	30,8
Haut-Richelieu	113 246	18,4 %	935,7	13,2 %	121,0
Haute-Yamaska	89 799	14,5 %	749,9	10,5 %	119,8
Marguerite d'Youville	71 441	11,6 %	347,5	4,9 %	205,6
Maskoutains	82 360	13,4 %	1 302,8	18,3 %	63,2
Pierre-De Saurel	50 296	8,2 %	594,3	8,4 %	84,6
Rouville	33 800	5,4 %	482,2	6,8 %	70,1
Vallée-du-Richelieu	112 868	18,3 %	586,6	8,2 %	192,4
Total/ Montérégie Est	616 383	100 %	7 114,6	100 %	

Source : Institut de la statistique du Québec, population 2009

1.3 Le portrait de la population immigrante

Depuis quelques années, le visage de la population en Montérégie Est tend à se modifier par la présence et l'arrivée des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles. Cette réalité provient de l'accueil d'immigrants étrangers et de la migration des immigrants des grandes villes centres telle que Montréal vers les banlieues et hors banlieues. Cet étalement de la population immigrante est aussi la résultante des efforts du gouvernement du Québec dans sa quête de régionalisation de l'immigration.

De plus, les organisations oeuvrant auprès des immigrants travaillent ardemment à la régionalisation de la clientèle immigrante en Montérégie Est dans le but de leur offrir un nouvel environnement dans les villes et les municipalités du territoire. Or, la tendance envisagée est qu'il y aura davantage de personnes immigrantes en Montérégie Est et les organisations mandatées à cet effet devront être en mesure d'offrir un plus large service en matière d'accueil et d'intégration socio-économique.

Or, tel que mentionné auparavant, les perspectives démographiques de l'ISQ anticipent une croissance naturelle de la population jusqu'en 2020. Par la suite, selon certaines études, quoi que contradictoires pour certaines, *l'immigration* sera la seule qui assurera l'accroissement démographique du Québec. Il demeure que l'apport des personnes immigrantes et celles issues des différentes communautés culturelles doit être valorisé au sein de notre société à l'égard des trois aspects suivants :

- ***L'apport démographique*** en lien avec une nouvelle main d'œuvre qualifiée, active et scolarisée face au besoin du marché du travail et de la relève entrepreneuriale;
- ***L'apport en matière de pérennité de la langue française*** par la connaissance du français de ces derniers et par la présence de cours de francisation obligatoires;
- ***L'apport des communautés culturelles de l'ouverture du Québec sur le monde*** par leur culture, leur connaissance, leur savoir-faire et par la possibilité de faire des partenariats étrangers par l'arrivée des personnes immigrantes et des nouveaux arrivants.

D'autre part, selon les constats du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'intégration des nouveaux arrivants passent obligatoirement par leur intégration économique. Il est donc important d'avoir des structures d'accompagnement qui permettent aux immigrants d'être accompagnés dans leur démarche d'intégration à la société québécoise. Plusieurs éléments doivent être pris en considération afin d'obtenir de réels succès en la matière. Afin de réussir l'intégration au marché du travail, le nouvel arrivant doit être accompagné dans une démarche d'accueil socio-économique. Toutefois, dans plusieurs cas, seul l'intégration au travail ne permet pas à l'immigrant de demeurer dans son milieu et de pouvoir y vivre si certaines conditions ne sont pas remplies.

Or, en matière de services en immigration, il existe en Montérégie Est trois centres de services spécialisés offerts aux personnes immigrantes situés dans les pôles en immigration de Granby, de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Soulignons qu'un autre organisme est situé dans la ville de Sorel-Tracy offrant également un service d'accueil. Ces pôles en immigration sont caractérisés par la présence d'organismes ayant pour mandat et mission l'accueil, l'attraction, l'intégration socioprofessionnelle et l'établissement durable des personnes immigrantes et des nouveaux arrivants. Le personnel qualifié œuvrant au sein de ces centres de services prône une approche personnalisée qui est offerte en tout temps afin de répondre adéquatement aux attentes et aux interrogations de tous.

De nouvelles données statistiques du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) démontrent qu'en 2009, les immigrants admis au Québec de 1998 à 2007, se sont établis sur le territoire de la Montérégie Est. À ce propos, soulignons que 5 531 immigrants se sont établis en Montérégie Est représentant ainsi 0,9 % de sa population totale. La majorité représente la catégorie de l'immigration économique qui est caractérisée par les travailleurs qualifiés, les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Par ailleurs, 34 % des personnes immigrantes proviennent en majeure partie de l'Europe et de l'Amérique, plus précisément de l'Amérique du Sud, tel qu'indiqué au tableau # II à la page suivante.

Tableau # II : Population immigrante en Montérégie Est (2009)

	Caractéristiques	n	%
Population totale (2009)	Montérégie Est	616 383	100 %
Population immigrante 2009	Établie en Montérégie Est	5 531	0,9
Groupe d'âge	0-14 ans	1 715	31,0
	15-24 ans	654	11,8
	25-34 ans	1 770	32,0
	35-44 ans	990	17,9
	45-64 ans	345	6,2
	65 ans et plus	56	1,0
	Autres	1	0,0
Sexe	Femmes	2 807	50,7
	Hommes	2 724	49,3
Catégorie	Immigration économique	2 170	39,2
	Regroupement familial	1 705	30,8
	Réfugiés	1 623	29,3
	Autres immigrants	33	0,6
Connaissance de la langue du français et de l'anglais lors de l'admission	Français seulement	1 436	26,0
	Français et anglais	1 194	21,6
	Connaissant le français	2 630	47,5
	Anglais seulement	479	8,7
	Ni français ni anglais	2 423	43,8
Scolarité des immigrants âgés de 15 ans et plus	0-6 années	249	6,5
	7-11 années	896	23,5
	12-13 années	650	17,0
	14-16 années	986	25,9
	17 années et plus	873	22,9
	Autres	161	4,2
Continents	Afrique	875	15,8
	Amérique	1 841	33,3
	Asie	897	16,2
	Europe	1 895	34,3
	Océanie et autres pays	23	0,4

Source : Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, *Caractéristiques des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 et résident sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est en janvier 2009*

Finalement, soulignons qu'au Québec, c'est la région de la Montérégie qui accueille le plus grand nombre de personnes immigrantes après Montréal.

2. PRIORITÉS

2.1 Les priorités de la CRÉ Montérégie Est

À l'instar du plan quinquennal de la CRÉ Montérégie Est, l'immigration a une place importante et ses priorités rejoignent celles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, par le biais de son deuxième axe d'intervention en lien avec la dimension sociale.

Or, le plan quinquennal fait place à des moyens d'action qui propose des stratégies en lien avec l'immigration tels que :

- Promouvoir la venue, l'accueil et l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants sur le territoire;
- Favoriser la reconnaissance et le respect des acquis académiques et professionnels des personnes immigrantes.

Pour mettre de l'avant ses priorités, la CRÉ Montérégie Est a signé sa 2^{ième} entente spécifique en immigration le 4 février dernier. Au total, 19 partenaires régionaux incluant les 9 MRC présentes sur le territoire, ont signé cette 2^{ième} entente. Par leurs engagements, ils ont démontré leur volonté de miser sur l'immigration pour assurer la vitalité du territoire et la croissance des entreprises. Ce dernier enjeu est certes, en lien avec les pénuries anticipées de main-d'œuvre. Or, le recours à l'immigration durable est une solution pour la région de la Montérégie Est. L'entente favorisera aussi la consolidation et le développement de services locaux pour attirer et accueillir près d'un millier de nouveaux arrivants dans la région. À cet égard, elle vise quatre objectifs principaux :

- Poursuivre et consolider les activités de régionalisation de l'immigration afin de favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de personnes immigrantes sur le territoire de la Montérégie Est;
- Participer à la croissance économique de la région et des entreprises en recrutant des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles tout en favorisant leur intégration en emploi;
- Contribuer au développement de relations interculturelles harmonieuses et à la gestion de la diversité au sein des organismes publics et privés;
- Travailler de concert avec les partenaires régionaux en vue d'accroître de façon substantielle la population immigrante de la région, et ce, dans le respect de la capacité d'intégration de la société.

Bref, la réalisation de cette 2^{ième} entente spécifique permettra aussi de soutenir des projets concrets pour attirer en Montérégie Est des travailleurs qualifiés issus de l'immigration, nécessaires au développement des entreprises, et pour faciliter leur établissement durable.

3. ENJEUX ET CONSTATS

Selon les données de l'ISQ, le taux de chômage des immigrants au Québec diminue systématiquement en fonction de leur durée de résidence. **En 2009, le taux de chômage chez les immigrants très récents (durée de résidence inférieure ou égale à 5 ans) était de 22,4%, alors qu'il était de 15,2% chez les immigrants se trouvant au Québec depuis plus de 5 ans, mais moins de 10 ans. Chez ceux ayant une durée de résidence de 10 ans et plus, le taux de chômage était de 10,7%.**

C'est chez les immigrants dont la durée de résidence est de plus de 5 ans, mais de moins de 10 ans, que l'on retrouve les taux d'activité (74,9%) et d'emploi (63,5%) les plus élevés parmi les trois catégories d'immigrants en fonction de la durée de résidence. **Globalement, le taux de chômage des immigrants du Québec était estimé à 13,7% en 2009, ce qui représente tout de même près du double en comparaison au taux de chômage de ceux qui sont originaires du Canada (7,6%).**

À elles seules, ces données statistiques en disent long sur les obstacles et les difficultés d'intégration socio-économique que doivent vivre les personnes immigrantes, et ce, pendant de longues périodes, voir des années, sur le territoire québécois. À titre d'exemple, l'accès aux crédits, au logement, au transport et à un emploi convenable, etc., font partie des nombreux enjeux et défis que celles-ci doivent relever.

Face à un tel constat, il est à se demander s'il y a lieu de revoir la planification même de l'immigration ainsi que les méthodes utilisées lors du recrutement des personnes immigrantes vivant à l'étranger ainsi que les informations qui leurs sont transmises à propos du Québec.

4. ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION

Afin d'établir une réflexion sur le sujet qui nous interpelle, la CRÉ Montérégie Est a élaboré un questionnaire à partir du document de référence du MICC qui vient mettre en lumière les grandes orientations. Le groupe de travail a donc répondu aux questions proposées, tout en émettant des commentaires, des pistes d'action ainsi que des recommandations. Voici donc le résultat de cette consultation.

4.1 Question #1 : Selon-vous, la sélection des personnes immigrantes faite à l'étranger est-elle en lien avec les besoins spécifiques du marché du travail?

Dans un premier temps, soulignons qu'en 2006, le discours véhiculé au Québec était que la province fera face à une pénurie de main-d'œuvre et que 690 000 emplois seront à combler. Par la suite, en 2008, avant la crise financière, ce même discours revenait avec 700 000 emplois à pourvoir. Puis en 2010, selon les prévisions d'Emploi-Québec, c'est près de 740 000 emplois à pourvoir au Québec d'ici à 2014, dont près de 144 000 en Montérégie, et ce, en raison des départs à la retraite et de la création de nouveaux postes. Ces estimations indiquaient que près de 15 % de ces besoins en emploi seraient comblés par une main-d'œuvre nouvellement immigrante. De plus, selon un rapport du Conference Board du Canada, ce dernier mentionne que d'ici 2025, le Québec pourrait connaître une pénurie de 292 000 travailleurs et ce nombre pourrait grimper à 363 000 d'ici 2030.

À ces propos, la vague et/ou la manne des emplois n'est pas encore présente au Québec, exception faite, de certains secteurs d'activités très ciblés. Elle viendra certes, mais pendant ce temps, ce sont des milliers de québécois et de personnes immigrantes qui sont à la recherche d'un emploi. Or, les constats ci-dessous ont émané du groupe de discussion et sont surtout en lien avec la question des besoins de main-d'oeuvre :

- les besoins d'emplois ne sont pas en temps réel en raison que les personnes sélectionnées à l'étranger n'arrivent que 2 ans plus tard au Québec;
- la proportion dite des emplois à combler est disproportionnée par rapport à la réalité;
- les personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec sont plus qualifiées que les besoins réels d'emplois;
- en général, les entreprises ont de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre car leurs besoins de qualifications sont moindres;
- les entreprises font parfois appel à des agences de placement qui font venir des immigrants étrangers pour des projets ponctuels, et par la suite, ces derniers retournent dans leur pays une fois leur visa de travail expiré;
- les organismes d'accueil et d'intégration en Montérégie Est sont dépendants de 4 organismes de régionalisation de Montréal pour le recrutement des personnes immigrantes en emplois.

Piste d'action en lien avec les besoins spécifiques du marché du travail

- Établir une plus grande communication entre le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Emploi-Québec, les Comités sectoriels de main-d'œuvre et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin d'arrimer les besoins en matière de main d'œuvre ainsi que les qualifications recherchées des employeurs;
- Promouvoir davantage le programme PRIIME au sein des entreprises;
- Élargir les programmes de subventions salariales pour l'accès à l'emploi des personnes immigrantes;
- Établir une banque de données en ligne pour les employeurs d'ici, et ce, décrivant les profils et les compétences des immigrants vivant à l'étranger et sélectionnés pour venir vivre au Québec;
- Présenter et valoriser dans les médias (journaux, Internet, etc.) l'exemple d'employeurs qui contribuent à l'embauche des personnes immigrantes.

*Orientation 1 : Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail. **

Il importe d'accueillir une grande portion d'immigrants dans la catégorie des travailleurs qualifiés, en autant que les qualifications puissent être réellement en lien avec les besoins exprimés du marché du travail.

4.2 Question #2 : Vos ressources (humaines et financières) au sein de vos organisations sont-elles suffisantes pour pourvoir aux besoins de cette clientèle ?

Les dépenses reliées à l'immigration au gouvernement du Québec se chiffrent à 130 millions de dollars. Le budget étant le même depuis 2003, il en est tout autre pour les organismes dont leurs dépenses sont en hausse de 15 %. Ainsi sur le terrain, les organismes estiment qu'il y a insuffisance des fonds alloués à l'intégration des nouveaux arrivants.

Avec le nombre grandissant de personnes immigrantes en Montérégie Est et dans d'autres régions du Québec, les organismes responsables de l'accueil et de l'intégration socio-économique de celles-ci ont besoin de plus en plus de ressources à la fois financières et humaines. À cet égard, les constats sont :

- Plusieurs activités d'intégration pour les personnes immigrantes au sein des organismes doivent être à plus petit déploiement;
- certaines activités sont parfois réalisées mais ne peuvent avoir une pérennité;
- il est très difficile pour les organismes de faire un suivi pointu et continu auprès des personnes immigrantes;
- certaines ressources embauchées sont pour des mandats ponctuels d'un an, faute de fonds;
- les projets déposés par les organismes dédiés à l'immigration au sein des CRÉ, du MICC, d'Emploi-Québec, par exemple, ne peuvent avoir une pérennité en raison que les enveloppes budgétaires sont restreintes;
- les plans d'action des organismes sont surtout en lien avec la sensibilisation des employeurs pour l'embauche de la clientèle immigrante. En ce sens, certains outils pourraient être créés, mais ne peuvent voir le jour, faute de fonds.

Piste d'action en lien avec les ressources financières et humaines des organismes dédiés à l'immigration :

- augmenter les enveloppes budgétaires de ces organismes pour qu'ils puissent se donner une vision à long terme;
- établir entre le MICC et les organismes une meilleure communication dans le but de connaître les capacités d'accueil de chacun;
- favoriser des projets à long terme;

4.3 Question #3 : La clientèle immigrante que vous desservez dans vos organisations a-t-elle une bonne connaissance du français ?

Les constats sont :

- la plupart des personnes immigrantes connaissent le français. Cependant, il y a des lacunes au niveau du français écrit;
- une fois que les personnes immigrantes ont une bonne connaissance du français tant à l'oral qu'à l'écrit, certaines rencontrent des barrières lors de l'embauche en raison que certains employeurs demandent également la connaissance de l'anglais;

- une personne immigrante qui s'est mariée récemment avec un québécois n'a pas le droit au cours de francisation ni au permis de travail. La demande s'étalant sur près d'un an; Or, il y a là une grande perte pour la société québécoise ;
- il y a assez d'organismes en Montérégie Est qui offrent des services en matière de francisation.

Piste d'action en lien en lien avec la francisation des personnes immigrantes :

- les cours de francisation devraient se faire davantage à l'étranger ;
- offrir des cours de français de niveaux plus élevés et accorder plus facilement des permis de travail temporaires aux immigrants hautement qualifiés;
- permettre aux conjoints(es) issus de l'immigration à intégrer le plus rapidement possible les cours de francisation disponible et de leur émettre un permis de travail.

Orientation 2 : Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.

&

Orientation 3 : Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

À l'égard de ces 2 orientations, la connaissance du français est importante afin de conserver et de protéger la langue française au Québec. Cependant, pour plusieurs personnes immigrantes, cette règle a pour conséquence de ralentir leur processus à trouver un emploi. Or, pour les travailleurs qualifiés, il serait pertinent de trouver un moyen afin que ces derniers puissent à la fois occuper un emploi et suivre des cours de francisation. Cependant, il est important de prendre en considération qu'il faut aussi accorder une certaine importance aux personnes maîtrisant l'anglais puisque le marché du travail requiert aussi, dans un contexte de mondialisation, une telle compétence.

4.4 Question # 4: Quel est le profil (scolarité, compétence professionnelle, âge) des personnes immigrantes que vous desservez?

La majorité des personnes immigrantes desservies par les organismes de soutien en immigration en Montérégie Est ont une formation scolaire élevée (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et ont aussi de solides compétences professionnelles.

Face à ce constat, ces hommes et ces femmes sont très scolarisés et ils se retrouvent plus souvent qu'autrement confrontés au chômage tel que mentionné précédemment.

À défaut de trouver un emploi dans un délai raisonnable et selon leur réelle compétence, cette clientèle n'est véritablement pas à être sous estimée en matière de relève et d'entrepreneuriat. Elle doit aussi être sensibilisée aux opportunités d'affaires du Québec. Toutefois, nous sommes conscients que le caractère interculturel peut être ou peut devenir un obstacle à la réussite d'un projet en raison de l'adaptation culturelle entre le professionnel et la personne immigrante.

À cet effet, une formation adéquate pour les employés travaillant au sein des organisations en développement économique pourrait devenir une nécessité afin de bien desservir la clientèle

immigrante. En ce sens, il est important de s'assurer que les organismes de soutien en développement économique, comme par exemple les CLD, peuvent les encadrer de façon particulière pour prendre en considération la réalité des immigrants.

Piste d'action en lien avec le profil des personnes immigrantes :

- outre le recrutement des personnes immigrantes à l'étranger pour combler les besoins de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec pourrait intégrer dans sa stratégie de recrutement la notion de la relève et de l'entrepreneuriat;
- donner accès, aux personnes immigrantes nouvellement arrivées, aux programmes gouvernementaux pour la relève et l'entrepreneuriat;
- tenir compte des qualifications recherchées de la part des employeurs lors du recrutement des immigrants à l'étranger.

Orientation 4 : Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

- Pas de réponse concrète à cette orientation.

*Orientation 6 : Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions. **

Déjà, la majorité de la clientèle immigrante desservie par les organismes en Montérégie Est est issues de l'immigration économique, soit principalement des travailleurs qualifiés. Toutefois, certains organismes ont constaté que certains gens d'affaires immigrants quittent le Québec en raison de la lourdeur administrative que les 2 paliers de gouvernement leurs imposent. Des changements s'imposent donc pour la rétention de cette clientèle particulière.

4.5 Question # 5 : Croyez-vous qu'il y a de réels efforts qui ont été réalisés et déployés en matière de reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles pour les personnes immigrantes ?

Selon les discussions, il y a encore beaucoup à faire au niveau de la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles des personnes immigrantes. Pour la société québécoise, il y a une grande perte de compétences et de savoir lorsque les immigrants sont en attente de se faire reconnaître par un ordre professionnel quelconque. Cette réalité fait en sorte qu'après un certain temps, ceux-ci optent pour un emploi d'urgence qui n'est pas à la hauteur de leur qualification et ceux ayant épuisé leurs moyens financiers, sont pris en charge par la société québécoise.

De plus, certains immigrants sélectionnés à l'étranger pour leur diplomation et leur qualification sont parfois et déjà non reconnus pour un ordre professionnel du Québec. Même avec l'entente entre le Québec et la France, via le programme « Passerelle à l'emploi, certains ordres professionnels freinent et/ou bloquent volontairement les démarches de ces personnes immigrantes.

Bref, la non reconnaissance des acquis induit de nombreux effets négatifs pour les immigrants tout en générant à la fois des coûts et des pertes pour la société d'accueil.

Piste d'action en lien avec la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles des personnes immigrantes :

- accélérer la reconnaissance de leurs compétences professionnelles avant même l'arrivée de ces immigrants;
- offrir aux immigrants un bilan des compétences, et ce, gratuitement avant leur arrivée au Québec;
- rendre plus accessible la ou les formations manquantes et ce, à coût moindre;
- harmoniser les pratiques et les examens
- privilégier une évaluation fondée sur les compétences plutôt que sur les acquis;
- faire respecter les lois et les accords en cette matière.

4.6 Question # 6 : L'immigration au Québec provient d'une part, de divers pays ciblés, et d'autre part, est devenue une concurrence à l'échelle internationale. Croyez-vous dans un premier temps qu'il faut rééquilibrer le bassin géographique de provenance des immigrants et dans un deuxième temps, offrons-nous de bons services et quels sont les services ou interventions qui pourraient être améliorés?

Orientation 5 : Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance pour qu'en 2015, cette proportion soit limitée à un maximum de 30 %² pour chacun de ces bassins

En tenant compte du tableau des principaux pays de naissance des personnes immigrantes en 2010, on constate que le Maroc, l'Algérie, la France, Haïti et la Chine sont les pays de provenance et/ou de naissance des personnes immigrantes. À cet effet, nous avons soulevé la question suivante : Pour quelle raison les États-Unis ne font pas partie de ces principaux bassins géographiques?

À chaque année, soulignons que les États-Unis accueillent plus d'un million d'immigrants. De plus, avec la crise financière, plusieurs familles américaines ont été durement touchées et plusieurs le sont encore. En ce sens, le Québec pourrait intégrer les États-Unis dans les pays cibles dans le but d'accueillir plus d'américains comme immigrants au Québec. Ceci aurait pour avantages et effets les éléments suivants:

- une intégration plus rapide de ces individus compte tenu que nous vivons tous et toutes dans une culture nord-américaine;
- une diminution des coûts et une économie d'échelle liée aux missions de recrutement à l'étranger;
- une plus grande facilité et rapidité administrative en raison des ententes Canada-USA;
- une plus grande rapidité dans l'obtention d'un visa de travail;
- une plus grande facilité dans la reconnaissance des acquis;
- une plus grande facilité en termes de communications en raison de la présence des infrastructures liées aux technologies de l'information et des communications (TIC);
- les États-Unis est un pays démocratique au même titre que le Canada;
- présence de plusieurs organismes de soutien et d'intégration des personnes immigrantes aux États-Unis. À cet effet, l'établissement de réseaux entre ces derniers et ceux du Québec serait très facilitant;

- présence de plusieurs bureaux du gouvernement du Canada aux États-Unis, soit les consulats;
- etc.

Dans un deuxième temps, selon le groupe de discussion, au-delà de la planification du nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir sur son territoire, le gouvernement du Québec pourrait aussi entamer une réflexion à savoir «Quelle image voulons-nous se doter au Québec en matière d'immigration?» Cette question sous tend deux autres questions telles que : La société et l'économie québécoises sont-elles en mesure d'intégrer adéquatement les 50 000 nouveaux arrivants afin de bénéficier de leur apport ? Les personnes immigrantes ont-elles une image positive du Québec à l'égard de leur insertion et intégration? De plus, à la question de l'intégration des immigrants se joint celle de leur rétention : le Québec est-il en mesure de retenir les immigrants sur son territoire ?

Nombreuses sont les questions qui peuvent être mises de l'avant et une réflexion s'impose en raison du haut taux de chômage des personnes immigrantes.

Enfin, avec la première entente spécifique en immigration (2006-2009), la CRÉ Montérégie Est en collaboration avec le MICC ont mis en place des structures d'accueil et d'intégration socioéconomique pour les personnes immigrantes. La 2^{ème} entente spécifique quant à elle est caractérisée par des actions tangibles dans le but d'intégrer dans chacune des 9 MRC des services uniformes en matière d'accueil et d'intégration socioéconomique ainsi que des services de référencement pour les personnes immigrantes. Néanmoins, malgré la qualité des services que reçoivent les immigrants et les efforts constants des organismes du milieu pour leur intégration, les ressources sont insuffisantes, et cette réalité peut définitivement nuire à la fois au choix d'établissement de ces derniers et à l'image de la Montérégie Est comme terre d'accueil.

Piste d'action en lien avec les services en immigration (locaux, régionaux, internationaux)

- Modifier les indicateurs de résultats des organismes dédiés aux personnes immigrantes par des indicateurs qualitatifs au lieu de quantitatifs;
- Revoir le processus du regroupement familial. Ce processus étant de longue haleine, certains immigrants d'ici abandonnent donc le Québec et retournent dans leur pays d'origine;
- Travailler en collaboration avec les délégations étrangères;
- Travailler davantage de concert avec le gouvernement fédéral afin de connaître le nombre de personnes immigrantes sur la liste d'attente pour leur entrée au Canada;
- Harmoniser la réglementation en matière d'immigration entre le gouvernement fédéral et provincial.

4.7 Question # 7 :Croyez-vous qu'il y a lieu d'améliorer le profil des candidats en vue de faciliter le parcours d'intégration de ceux-ci?

Toujours selon le groupe de travail, il n'y a pas lieu d'améliorer le profil des candidats, mais plutôt, d'améliorer ou de revoir la grille d'évaluation du ministère à l'égard des candidats sélectionnés. Cette grille devrait s'ajuster aux réels besoins des entreprises en matière de main d'œuvre ainsi que de la qualification et de la diplomation recherché.

4.8 Question # 8 : Selon-vous, la population québécoise de souche ainsi que les employeurs perçoivent-ils l'immigration comme vecteur d'enrichissement du patrimoine culturel ?

En général, nous croyons que la population québécoise perçoit l'immigration comme un vecteur à l'enrichissement du patrimoine socio-culturel du Québec ainsi qu'à sa vitalité. Cependant, il y a encore beaucoup de méconnaissances à l'égard de l'immigration. Les organismes terrains ont pu observer l'ouverture d'esprit des québécois à condition que l'immigration ne les touche pas directement. Or, beaucoup de sensibilisation reste à faire à la fois auprès de la population que les employeurs.

Piste d'action en lien avec la perception de l'immigration :

- Véhiculer le discours de l'immigration comme l'équilibre de l'emploi et de la démographie québécoise;
- Établir une campagne promotionnelle à l'échelle nationale;
- Mettre en valeur dans la presse écrite locale et régionale les événements, les initiatives et les réalisations des organisations, des villes et des individus en lien avec le sujet de l'immigration.

4.9 Question # 9 : Les perspectives démographiques démontrent que la population en Montérégie Est tant à croître à travers les années. Face à cette réalité, croyez-vous que l'immigration est encore une solution à l'égard des besoins démographiques et ceux en lien avec les besoins de main-d'oeuvre ?

Selon les perspectives démographiques de l'ISQ, même si le territoire de la Montérégie Est tant à croître à travers les années, il n'en demeure pas moins que la Montérégie Est subira une baisse significative de la population appartenant aux groupes d'âge des 0-14 ans, 15-24 ans et 25-44 ans d'ici 2026, soit une baisse démographique respective de 15,7 %, de 20,1 % et de 11,4 %. À l'inverse, on prévoit une hausse marquée du groupe d'âge des 65 ans et plus, soit une augmentation de 116,3 %. Ces données statistiques sont davantage accentuées en Montérégie Est comparativement à celles de l'ensemble de la Montérégie et celles de la province du Québec.

De plus, le vieillissement de la population et de la main-d'oeuvre auront des effets étendus et appréciables sur l'économie et le marché du travail. La main-d'oeuvre disponible et qualifiée deviendra sans doute plus rare que le capital, d'où une montée des salaires ainsi que des inquiétudes des employeurs face à cette pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Avec de tels constats, tous doivent prendre en considération cette réalité et de trouver des solutions proactives à court et moyen termes. Selon les experts du département des études économiques Desjardins, ni l'immigration massive ni une remontée du taux de natalité ne pourront empêcher une réduction du bassin de main-d'oeuvre au cours des prochaines années.

Outre l'immigration, il est donc important de miser sur plusieurs autres mesures pouvant contribuer à élargir le bassin de main-d'oeuvre, et ce, par une meilleure intégration des personnes aptes au marché du travail, par une formation accrue des employés, par des incitatifs pour retarder l'âge de la retraite, etc. Ces exemples, sont des mesures qui pourraient, en partie, permettent de contourner les tendances démographiques.

4.10 Question # 10 : Compte tenu du haut taux de chômage des personnes immigrantes, est-il souhaitable de maintenir à 50 000 les nouvelles admissions par année ?

Orientation 7 : Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes

Le groupe de travail est plutôt favorable avec le volume d'admission de 50 000 immigrants par année car cela ferait en sorte que la population du Québec continuerait de croître jusqu'en 2051. Toutefois, il est très important de tenir compte de la capacité réelle d'accueil de chacune des régions administratives du Québec.

En Montérégie Est par exemple, on dénombre un bassin de près de 40 000 entreprises tous secteurs confondus générant près de 250 000 emplois. De ce nombre, il y a 2 408 établissements manufacturiers qui génèrent plus de 65 000 emplois, lesquels sont surtout concentrés dans les MRC du Haut-Richelieu, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains. De plus, tel que mentionné précédemment, il y a des structures bien en place afin de desservir la clientèle immigrante.

En effet, les régions de Montréal et de la Montérégie Est peuvent donc absorber une plus grande capacité d'accueil de personnes immigrantes en raison de la présence de plusieurs organisations dévouées à l'accueil, à l'insertion et à l'intégration des personnes immigrantes, de la diversité des secteurs d'activité, du nombre élevé d'entreprises et par le fait même, du nombre d'emplois. Cependant, il faut apporter une attention particulière à l'égard des autres régions dont certaines sont considérées mono-industrielles. D'autres régions n'offrent pas un tel bassin d'entreprises et les ressources et/ou organismes d'intégration peuvent être inexistantes.

En somme, lorsqu'une personne immigrante doit surmonter plusieurs difficultés en matière d'emploi, de logement, de transport, d'accès aux crédits, etc), évidemment ses espoirs d'une belle intégration à la société québécoise devient une illusion et ceci peut nuire considérablement à l'image du Québec. Voilà pourquoi l'importance de tenir compte de la capacité d'accueil de chacune des régions, et ce, à tous les niveaux.

5. RECOMMANDATIONS

En matière de recommandations les éléments sont de :

- Répondre et signer plus rapidement les ententes spécifiques en immigration déposées au ministère;
- Reconnaître les compétences des immigrants et alléger le programme de reconnaissance des acquis;
- Éliminer les obstacles à la création d'emplois;
- Valoriser et promouvoir le rayonnement et les réalisations des communautés culturelles face à leur contribution au patrimoine culturel;
- Veiller à ce que les médias (télévision, radio, cinéma, presse écrite, etc.), ne véhiculent pas directement ou indirectement des stéréotypes qui favorisent les préjugés raciaux

- et qui caractérisent les pratiques discriminatoires basées sur les différences face à l'origine ethnique, la race et la couleur;
- Valider auprès des entreprises les besoins réels en matière d'employabilité et de formation académique;
 - Intégrer et produire une politique d'accueil, d'intégration et de relations interculturelles pour les immigrants au sein des villes et des municipalités;
 - Veiller à l'amélioration et au renforcement des lois nationales en matière de reconnaissance des acquis et des compétences;
 - Intégrer et viser les États-Unis comme grand bassin géographique de recrutement;
 - Travailler davantage en collaboration avec les consulats pour promouvoir le Québec et ses régions;
 - Revoir la grille d'évaluation pour le recrutement des immigrants afin que celle-ci soit réellement en lien avec les besoins du marché du travail;
 - Établir une meilleure communication avec le gouvernement fédéral;
 - Augmenter l'enveloppe budgétaire du MICC pour assurer la qualité des services des organisations d'accueil, d'insertion et d'intégration des personnes immigrantes;
 - Renforcer les alliances, la concertation et la communication entre les associations, les organisations, les ministères et les délégués à l'étranger pour une réussite globale des personnes immigrantes dans sa nouvelle société d'accueil;
 - Éduquer et sensibiliser la population sur l'apport des immigrants;
 - Faire preuve de plus de cohérence dans les politiques gouvernementales pour favoriser l'intégration et l'inclusion sociale des immigrants;
 - Veiller à ce que les ministères du gouvernement du Québec travaillent en concertation et en collaboration afin que chaque citoyen du Québec puisse avant tout jouir de l'égalité des chances.

CONCLUSION

Alors que l'immigration figure en tête de liste dans les préoccupations du gouvernement du Québec et de plusieurs pays, il faut s'interroger sur le réel apport des nouveaux arrivants au développement et à la croissance d'une société. Certains pays ont choisi de restreindre l'immigration, par des quotas ou d'autres critères; d'autres, à l'inverse, tout comme le Québec, ce dernier préfère augmenter les niveaux d'entrée pour pallier les besoins en main d'œuvre et pour une prospérité économique et culturelle.

Avant de conclure, soulignons les résultats de quelques études, dont celle d'Aydemir et Skuterud (2005), qui démontrent que la politique d'immigration canadienne n'a pas réussi à combler les besoins en main d'œuvre, ce qui devrait amener à relancer la réflexion au sujet de l'augmentation du nombre d'admission. Cette question doit être étudiée en tenant compte du contexte actuel qui prévoit des pénuries de main d'œuvre au cours des prochaines années.

Enfin, nous souhaitons vivement que cette consultation contribuera à la planification de l'immigration au Québec et sachez que la CRÉ Montérégie Est ainsi que les organisations du milieu mettent tous leurs efforts en commun afin que le territoire de la CRÉ puisse devenir un modèle d'intégration socioéconomiques des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles.

ANNEXE 1

Composition du groupe de travail

- Madame Manon Bellerose, Droit à l'emploi et son service L'ANCRE / L'accueil et Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi
- Monsieur Vincenzo Bisignano, Droit à l'emploi et son service L'ANCRE / L'accueil et Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi
- Madame Josée Brunet, Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)
- Madame Stéphanie Jetté, Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est
- Madame Maëlla Labiche, Carrefour jeunesse emploi (CJE) de la Vallée-du Richelieu, l'Envol
- Madame Christine Latour, L'Orienthèque
- Madame Valérie Marquis, Carrefour jeunesse emploi (CJE) de la Vallée-du Richelieu, l'Envol
- Madame Joanne Ouellette, Solidarité Ethnique Richelieu-Yamaska (SERY)
- Madame Manon Pelletier, Emploi-Québec



Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est

255, boul. Laurier, bureau 200
McMasterville (Québec) J3G 0B7
Téléphone : 450 446-6491
Télécopieur : 450 446-1942
Courriel : info@monteregie-est.org